Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID: 033-213303399-20240425-A202427-AR

# ARRETE DU MAIRE <u>DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</u> <u>COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS</u>

## ARRETE A202427

OBJET:

BRANCHEMENT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411 - 8,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande de la STE HES-HYDRO EUROPE SERVICE, domiciliée 4 rue Georges Brassens 33240 St André de Cubzac, représentée par Monsieur FRUCHARD Fabien en date du 24/04/2024 de réaliser des travaux au chemin de Grelot, voie communale VC104,

CONSIDERANT que les travaux de branchement d'eau et d'assainissement auront lieu à partir du 15/05/2024 pour une durée de 6 jours calendaires ;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engin de chantier sur une partie de la chaussée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général;

### ARRETE

# Article 1:

Dans le cadre des travaux de branchement d'eau au chemin de Grelot, voie communale VC104, un empiètement sur chaussée sera effectué à partir du 15/05/2024 pour une durée de 6 jours calendaires.

## Article 2:

Pendant cette même période, une seule voie de circulation sera maintenue par une circulation alternée, régulée par feux tricolores.

#### Article 3:

La signalisation, l'installation des feux tricolores, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

## Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de la société STE HES-HYDRO EUROPE SERVICE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 25/04/2024

